

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2016

### COMPTE RENDU

**Présents** : Mesdames GENEVARD, ROUSSEL-GALLE P., RENAUD, CUENOT-STALDER, CAIREY-REMONNAY, LUTIQUE, HATOT, GUILLOT, BOITEUX, LAMBERT, ROULE.  
Messieurs BINETRUY, VAUFREY, GAUME, BOLE, BOUNNE, RASPAOLO, DEVILLERS, RIEME, HUOT-MARCHAND, BOURNEL-BOSSON M., FAIVRE, ORTIZ (à partir de question II).

Absents excusés ayant donné procuration : Mesdames VOJINOVIC, ROUSSEL-GALLE D., Messieurs GROSPERRIN, ORTIZ qui ont donné respectivement procuration à Mesdames ROUSSEL-GALLE P., RENAUD, GENEVARD, Monsieur FAIVRE.

Absents excusés : Madame RAWYLER

Madame Patricia ROUSSEL-GALLE a été élue secrétaire

-----  
Ordre du Jour

- I - Budget primitif 2016
- II - Vote des taux de la fiscalité locale 2016
- III - Tarifs des droits de place pour la fête foraine
- IV - Convention de mise à disposition de locaux, de moyens et de personnels entre la commune de Morteau et la CCVM
- V - Convention relative au fonctionnement des services administratifs et techniques du SIAEP du Plateau des Combes
- VI - Centre d'activités Barostar – Vente d'une cellule
- VII - Abandon du puits d'eau potable du Cul de la Lune
- VIII - Cession par l'Etat de la sirène mortuacienne du réseau national d'alerte
- IX - Assiette et destination des chablis et coupes de bois pour l'exercice 2016
- X - Convention de passage dans le cadre du PDIPR
- XI – Informations diverses

Le compte-rendu du Conseil du 4 mars est adopté à l'unanimité.

*Préalablement à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, et dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du CGCT), Madame le Maire informe l'assemblée des Déclarations d'Intention d'Aliéner qui lui ont été soumises depuis la dernière séance, et pour lesquelles elle n'a pas exercé son droit de préemption.*

## I – BUDGET PRIMITIF 2016

Madame le Maire ouvre la séance consacrée à l'examen du budget primitif 2016 :

« Comme évoqué longuement au débat d'orientations budgétaires du 4 mars dernier et en commission de Finances, cela est malheureusement vrai : l'année 2016 est, à nouveau, une année particulièrement difficile pour les collectivités locales.

Cela a été dit, et il convient pourtant d'y revenir, car le contexte que nous subissons marque le budget de son empreinte :

➤ Baisse des dotations de l'Etat : après avoir perdu 50 830 € de Dotation Globale de Fonctionnement en 2014 et 128 827 € en 2015, la commune perd à nouveau 141 536 € cette année, la baisse devant se prolonger en 2017 de sorte qu'à l'issue de cette période nous aurons perdu environ 460 000 €, soit 48,83 % de la DGF de 2013. Cette baisse n'est malheureusement que très peu compensée par l'augmentation de 38 788 € de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sur la même période.

➤ Modification du mécanisme de compensation de certaines exonérations d'impôt, la compensation d'exonérations décidées par le gouvernement en 2015 n'étant pas reportée sur 2016, d'où un manque à gagner pour la commune de 22 809 €.

Ainsi, le chapitre 74 du budget communal, qui regroupe les dotations et participations, ne représente plus que 14,7 % du budget primitif 2016, contre 22 % dix ans plus tôt pour le budget primitif 2006.

Parallèlement à cela, la commune voit, bien malgré elle, de nombreux coûts augmenter :

- Le coût induit par la réforme des rythmes scolaires atteindra cette année son maximum avec la facturation par le Département du Doubs des transports scolaires du mercredi matin, soit une augmentation de près de 5 000 € sur un budget d'environ 47 000 € (rappelons que jusqu'en 2010 ces transports ne nous étaient pas facturés par le Département, et que seuls 43 % du coût du service sont reportés sur les familles utilisatrices).
- La commune sera également impactée par la récente décision du gouvernement d'augmenter la valeur du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires (+ 0,6 % en juillet, à nouveau + 0,6 % début 2017), qui représentera près de 20 000 € en année pleine.

Ainsi en 2016, entre les baisses imposées de recettes et les hausses réglementaires de dépenses, c'est un différentiel de 135 000 € auquel il convient de faire face, soit l'équivalent de 5 points de fiscalité locale, avant même de commencer à construire le budget.

Le premier choix de la municipalité est de **ne pas reporter ces contraintes budgétaires ni sur le nombre, la qualité ou la tarification des services proposés** à la population, ni sur les subventions versées aux associations, ni sur son soutien aux activités sportives et culturelles.

Je rappellerai que 45 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (soit 2,4 millions d'euros) sont constituées de crédits d'intervention pour les trois principaux services à la population : affaires scolaires, affaires sociales, culture et sport :

- 856 000 € pour les affaires scolaires (écoles maternelles et primaires, périscolaire, cantine et transports scolaires) soit 35 % de nos dépenses d'intervention ; ce qui en fait le 1<sup>er</sup> budget d'intervention de la commune.
- 812 000 € pour le sport et la culture (deux compétences sur lesquelles intervient également la Communauté de Communes) soit 34 % de nos dépenses d'intervention, parmi lesquelles de nombreuses subventions aux associations

– 739 000 € pour les affaires sociales : crèches et petite enfance, personnes âgées, subvention au CCAS... soit 31 % de nos dépenses d'intervention, en augmentation depuis 2015 avec la nouvelle crèche Le Petit chat perché.

Les autres services à la population (état civil, police municipale, déneigement, ...) sont inclus dans les autres dépenses de fonctionnement.

Parfois actualisés pour se rapprocher de l'inflation (cantine scolaire), parfois inchangés depuis des années (abonnements à la médiathèque, bus de ville), les tarifs des services municipaux ne seront pas impactés par la baisse des dotations.

De même, **la commune poursuivra en 2016 son partenariat avec plus de 70 associations** et organismes subventionnés, pour un total de 255 000 € (hors crèche et école Jeanne d'Arc), ceci dans tous les domaines : sport, fêtes et cérémonies et associations patriotiques, culture, MJC, affaires sociales, affaires scolaires...

Vecteur de lien social, élément important de notre attractivité, la culture restera également un fleuron de notre action, avec ses différents temps forts (saison culturelle dont le festival « Un vent de hip-hop », Fête du Livre qui s'est tenue le week-end dernier avec une fréquentation toujours soutenue, soutien aux associations...), quand malheureusement trop de collectivités réduisent en priorité leur soutien à ce secteur. Rappelons que pas moins de 10 % de nos dépenses de fonctionnement sont consacrées à la culture.

Un autre choix de la municipalité est de **ne pas impacter ces baisses de dotations sur l'investissement** :

L'investissement, c'est l'avenir de la commune.

L'investissement, c'est le dynamisme de nos entreprises.

L'investissement, c'est la confiance en l'avenir.

L'investissement, c'est le maintien et le développement de la qualité des services que nous apportons à la population : en témoigne le projet phare de notre programme d'investissement 2016-2017, la rénovation de la halle ferroviaire en une salle culturelle tant attendue par la population et les associations pour les nombreux usages culturels, festifs, associatifs... qui lui seront dévolus.

Un autre de nos choix, est-il besoin de le mentionner, est de **ne pas augmenter notre encours de dette**, qui restera maîtrisé et sain (99 % de taux fixes).

Pour maintenir ces choix, j'ai soumis à la Commission de Finances une proposition d'une **quasi-stabilité fiscale** avec une actualisation modérée de la fiscalité directe locale, de 1 %, soit un produit fiscal supplémentaire de 26 213 €, représentant 4 € par habitant et par an.

Cela représente un passage du taux de la taxe d'habitation de 9,48 à 9,57 % ; pour le taux de la taxe sur le foncier bâti, de 15,48 à 15,63 % ; et pour le foncier non bâti de 25,87 à 26,13 %. Si nous comparons nos taux d'imposition pour 2016 à ceux des communes de notre taille (5 000 à 10 000 habitants) en 2015, nous resterons ainsi inférieurs à ceux-ci, par exemple de - 34 % pour la taxe d'habitation.

Plus que jamais, chaque euro de dépense inscrit au budget que je soumetts à votre approbation sera un euro utile pour la collectivité, un euro consacré au bien être de la population, à l'embellissement et au développement économique, culturel et social de la commune. »

Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur BINETRUY, 1er Adjoint en charge des

Finances, pour une présentation détaillée des principaux éléments de ce projet de budget 2016.

Ce dernier expose que la section de fonctionnement reste stable par rapport à 2015, avec notamment une inscription de 1 827 500 € au chapitre 011 (charges à caractère général), médiane entre le prévisionnel et le réalisé 2015 ; cette inscription incluant des provisions pour aléas climatiques en fin d'année, en cas d'hiver précoce.

Les charges de personnel progressent de moins de 2 % par rapport à 2015, le projet de budget incluant le « glissement vieillesse technicité » (GVT) ainsi que l'augmentation des cotisations à la CNRACL (caisse de retraite), au 1<sup>er</sup> janvier, et du point d'indice, au 1<sup>er</sup> juillet.

Les prévisions de subvention aux associations sont globalement stables. La subvention au CCAS augmente de près de 20 %, pour faire face à la progression des demandes d'interventions mais aussi à la mise en place de nouvelles actions de prévention, en particulier en matière de lutte contre le harcèlement à l'école. En réponse à la question de Monsieur BOUNNE, il est précisé qu'une vingtaine de seniors ont bénéficié cet hiver des aides au déneigement, représentant 80 passages pour un budget de 666,40 € HT pour la commune.

En recettes de fonctionnement, la baisse des dotations de l'Etat s'établit à 131 955 € (- 141 536 € de DGF et + 9 581 € de DSR), après les 157 000 € cumulés perdus depuis deux ans. En outre, la commune perd 22 809 € par rapport à 2015 sur les dotations qui lui sont versées au titre de la compensation des dégrèvements et exonérations de taxe d'habitation.

Les recettes de fonctionnement incluent par ailleurs le versement du solde du résultat de l'opération ZAC de la Baigne aux Oiseaux, tel que validé par le Conseil le 14 décembre 2015.

Les prévisions budgétaires sont stables sur les budgets annexes, le fait le plus notoire étant la clôture du budget Lotissement à l'issue de l'exercice budgétaire 2016, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires.

Le programme d'investissement, présenté par Monsieur GAUME, Adjoint en charge des Travaux, représente un total de 4 420 000 € d'inscriptions nouvelles se répartissant entre :

- 2 905 000 € pour la réhabilitation de l'ancienne halle ferroviaire (maîtrise d'œuvre, marchés de travaux...);
- 1 636 000 € pour les autres opérations d'investissement (acquisitions foncières, travaux de voirie, etc.).

S'ajoutent à ce montant les 1 102 000 € de crédits 2015 reportés sur 2016 ainsi qu'une enveloppe de 100 000 € de travaux en régie (dans les écoles notamment), déjà financés.

Le financement de ce programme d'investissement est assuré par un bon niveau d'autofinancement (30 % environ), par le FCTVA et par une inscription d'emprunt importante, qui ne sera pas réalisée au-delà d'un plafond de 620 000 € correspondant au remboursement en capital de l'année et qui sera partiellement diminuée en cours d'année du montant des subventions qui viendront à être notifiées, notamment pour la halle ferroviaire.

*Départ de Madame VOJINOVIC*

Monsieur FAIVRE demande s'il est possible de rendre moins visible le nouveau mur béton de l'ossuaire, qui apparaît très gris en hiver. Madame le Maire confirme que des plantations de résineux ou de grandes charmilles peuvent être envisagées, sous réserve de l'autorisation du propriétaire privé du talus.

Monsieur FAIVRE s'interroge également sur l'importance du montant prévisionnel des travaux de

réfection du rond-point Victor Hugo. Madame GENEVARD précise que ce rond-point, dont la réfection n'avait pas été incluse dans le cadre du marché de construction-maintenance de voirie, est en très mauvais état, alors qu'il supporte aujourd'hui un trafic important, et en particulier un passage régulier de camions, qui nécessite une structure renforcée dans les girations. Les travaux, précédés l'année dernière par la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement, incluent également des aménagements pour réduire les vitesses en entrée de rond-point, ainsi que la reprise des trottoirs et de l'éclairage public pour une plus grande sécurité des véhicules et surtout des piétons, très nombreux également. Enfin, une signalétique adaptée, qui devra inclure la mise en valeur du commerce de centre-ville, sera également mise en oeuvre.

En prévisionnel, l'équilibre de cette opération s'établit ainsi :

Dépenses :

- Reprise des réseaux eau et assainissement, réalisée en 2015 :	85 543,80 €
- Reprise des réseaux électriques et télécoms, en 2016 :	72 144,78 €
- Voiries et aménagements paysagers, en 2016 :	375 000,00 €
	-----
	532 688,58 €

Recettes :

- Taxes et participations versées par commerces riverains :	222 947,34 €
- Remboursement assainissement par CCVM :	78 600,00 €
- Autofinancement commune de Morteau :	231 141,24 €
	-----
	532 688,58 €

Monsieur BOUNNE demande si les variations d'une année sur l'autre des recettes du budget bois sont liées aux seules variations du prix du bois. Madame le Maire précise que les dates de paiement varient elles aussi, selon le calendrier des travaux de coupes et de débardage. Elle rappelle que le budget bois représente, en moyenne, une recette nette de plus de 40 000 € par an, reversée au budget principal.

Monsieur FAIVRE interroge Madame le Maire sur la pertinence d'engager des frais pour la vidéoprotection du musée, dans la perspective du projet de regroupement des deux musées horlogers de Morteau et de Villers-le-Lac au sein du château Pertusier. Monsieur VAUFREY, en tant que Président de l'association des Traditions Horlogères, rappelle la nécessité de cette protection vu la valeur des collections du musée, et Monsieur GAUME confirme la modularité du matériel, qui pourra être réutilisé dans le futur équipement. Madame le Maire précise que le projet de regroupement des musées, qui sera porté en collaboration avec la Communauté de communes du Val de Morteau, entrera dans sa phase travaux à horizon 2018 seulement. Il permettra non seulement de mettre en valeur le Château Pertusier, qui le mérite, mais aussi de se doter d'un nouvel outil culturel, à destination non seulement des gens de passage sur notre territoire mais aussi de la population locale, qui connaît peu ses musées aujourd'hui, des étudiants du Lycée horloger.....

Monsieur FAIVRE demande également des précisions sur le projet d'acquisition des automates. Cette collection de 11 automates, créés et fabriqués par Monsieur Yves CUPILLARD, artiste de renommée internationale dans ce domaine et qui l'a réservée de longue date pour la commune de Morteau, a été proposée à la commune de Morteau pour un total de 134 100 €, avec un paiement échelonné sur 10 ans garanti par un établissement bancaire. S'y ajouterait également en 2016 l'acquisition de l'automate de « l'allumeur de réverbère », qui a longtemps accueilli les convives d'un restaurant mortuacien bien connu. Cette collection d'automates sera intégrée au sein du futur musée regroupé.

Madame le Maire souligne que le budget d'investissement proposé, diversifié et conséquent, exprime la confiance en l'avenir de la municipalité, et sa volonté de ne pas se laisser décourager par

les contraintes financières actuelles.

Monsieur FAIVRE confirme que ce projet de budget comporte de nombreux points positifs, dont la poursuite de l'investissement local, le maintien des services à la population, le maintien des subventions aux associations, le maintien d'une politique culturelle ambitieuse ainsi qu'une gestion saine de la dette. Il souligne cependant deux points qui lui semblent plus négatifs :

- une politique sociale qu'il qualifie de « toujours surprenante », avec le refus d'appliquer une tarification des services en fonction des revenus, quand ce système n'est pas rendu obligatoire par la Caisse d'Allocations Familiales (petite enfance en particulier). Cela ne coûterait pourtant pas forcément plus cher à la commune.

Madame le Maire confirme ce choix de tarification, qui concerne dans la pratique essentiellement les tarifs des cantines. Elle rappelle que la commune finance déjà sur le budget principal la moitié environ du coût des repas, et qu'une aide complémentaire peut être apportée par le CCAS aux ménages en difficulté. Cette répartition des coûts permet à toutes les familles de bénéficier d'un prix modéré (16,92 € pour une semaine de cantine en primaire), alors qu'en appliquant un tarif au quotient familial, les ménages aux revenus moyens ne bénéficient d'aucune réduction ni d'aucune aide. Elle précise qu'aucun enfant ne s'est vu refuser l'accès à la cantine quand ses parents étaient en difficulté de paiement. Elle ajoute enfin que la politique sociale mise en œuvre envers les familles, mais aussi les jeunes ou les personnes âgées, ne cesse de se développer, comme la progression de 20 % prévue cette année de la subvention au CCAS le confirme.

- La nouvelle progression proposée de la fiscalité locale, certes de 1% seulement, mais qui vient s'ajouter aux 2 % de l'année 2015. De plus, la commune n'a-t-elle pas des taux de fiscalité faibles car les bases fiscales des ménages sont plus importantes qu'au niveau national ?

Madame le Maire rappelle que la fiscalité à Morteau n'a augmenté que de 3 % en 18 ans, dans un contexte de réduction drastique des recettes. Elle ajoute qu'en 2016, un point de fiscalité représente 26 213 € seulement, quand le montant de la DGF sera inférieure de 321 193 € entre 2016 et 2013.

Par ailleurs, s'il est vrai que les bases fiscales à Morteau sont plus fortes que dans les communes de même taille (+ 19,22 % pour les bases de taxe d'habitation par exemple), l'effort fiscal est moindre, et la **fiscalité prélevée par habitant est inférieure de 23,95%** à celle prélevée dans les communes de même taille (343 €/hab à Morteau en 2014 contre 451 €/hab en moyenne pour les communes de la strate).

Madame ROULE précise que pour sa part, et malgré toutes les présentations faites et explications données, le budget reste peu lisible. Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de plus d'informations sur le coût des services.

Au terme de ces échanges, le Conseil municipal, par 3 ABSTENTIONS (Madame ROULE, Messieurs FAIVRE, ORTIZ) et 25 voix POUR, adopte le projet de budget primitif 2016 qui lui a été présenté.

## **II – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2016**

Sur la base de l'état de notification des taxes directes communales pour 2016 transmis à la commune le 14 mars dernier, et comme exposé et débattu lors du vote du budget primitif 2016, Madame le Maire propose au Conseil une quasi stabilité des taux de la fiscalité locale directe pour 2016, avec une augmentation limitée à 1 %.

Madame le Maire rappelle également que les taux appliqués à Morteau sont très inférieurs à la moyenne de ceux des communes de même taille (5 000 à 10 000 habitants), comme indiqué à titre de rappel dans le tableau ci-dessous :

	<b>Taux validés en 2015</b>	<b>Taux moyens de la strate en 2014</b>	<b>Ecart à la moyenne de la strate</b>
Taxe d'habitation	<b>9,48%</b>	14,47%	-34,48%
Taxe sur le foncier bâti	<b>15,48%</b>	20,81%	-25,61%
Taxe sur le foncier non bâti	<b>25,87%</b>	57,56%	-55,05%

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, par 3 ABSTENTIONS (Madame ROULE, Messieurs FAIVRE, ORTIZ) et 25 voix POUR, valide l'augmentation de 1% des taux de la fiscalité directe locale communale pour 2016, et fixe les taux pour 2016 à :

- Taxe d'habitation : 9,57 %
- Taxe sur le foncier bâti : 15,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 26,13 %

### **III - TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LA FETE FORAINE**

Madame le Maire expose que la fête foraine de l'été constitue une animation forte et reconnue sur l'ensemble du Val. Cependant, les tarifs des droits de place appliqués jusqu'en 2014 ne couvraient que très partiellement le montant engagé par la commune pour les fluides (eau, électricité) ou la collecte des déchets ménagers de la fête. Depuis 2015, une actualisation progressive de ces tarifs est engagée.

Dans ce cadre, elle propose au Conseil de valider les évolutions suivantes pour 2016 :

- augmentation de 5 % des tarifs, hors gros manèges
- fixation du tarif des gros manèges à 365 €
- création d'un tarif spécifique pour les attractions « bulles », qui utilisent près de 100 m<sup>3</sup> d'eau.
- facturation d'un droit de place pour les caravanes installées sur l'espace « vie » (avenue des marchandises et avenue du stade) de la fête, au-delà de trois caravanes par stand (forains, enfants et employés).

Les nouveaux tarifs proposés, applicables au 1er avril 2016, s'établissent ainsi :

- Métiers de 1ère catégorie : 2,25 €/m
- Métiers de 2ème catégorie : 3,78 €/m
- Métiers de 3ème, 4ème et 5ème catégorie : 13,12 €/m
- Bal monté : 2,25 €/m<sup>2</sup>
- Gros manèges : 365 €
- Attractions « Bulles » : 390 €
- droit de place des caravanes installées sur l'espace « vie » à partir de la 4<sup>ème</sup> par stand :  
10 €/jour/caravane  
ou forfait de 100 €/caravane pour la durée de la fête.

Cet exposé entendu, le Conseil municipal à l'unanimité valide ces nouveaux tarifs de la fête foraine, applicables à compter du 1er avril 2016.

#### **IV – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, DE MOYENS ET DE PERSONNELS ENTRE LA COMMUNE DE MORTEAU ET LA CCVM**

Madame le Maire rappelle au Conseil que par délibération n°CM2015/1004005 en date du 10 avril 2015, la commune de Morteau a signé une convention de mise à disposition de locaux, de moyens et de personnels avec la communauté de communes du Val de Morteau.

Elle propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 à cette convention, portant sur les éléments suivants :

- modification de la liste des personnels mis à disposition par la ville : départ à la retraite d'un agent du service des finances et du personnel ; arrivée de sa remplaçante ; prise en compte d'une quotité de travail de 5 % réalisée par un technicien (aire d'accueil des gens du voyage et autorisations d'assainissement). Le montant prévisionnel des frais de personnel mis à disposition par la commune auprès de la CCVM (3,9 ETP) s'établit ainsi à 218 000 €.
- modification de la liste des personnels mis à disposition par la CCVM : mutation d'un agent du service urbanisme ; arrivée de sa remplaçante ; augmentation du temps de travail d'un agent sur ses missions périscolaires. Le montant prévisionnel des frais de personnel mis à disposition par la CCVM auprès de la commune (1,375 ETP) s'établit ainsi à 47 080 €.
- modification de la liste des personnels mis à disposition par la commune et bénéficiant à ce titre d'un complément de rémunération, suite au départ à la retraite d'un agent.
- mise à jour des dépenses des copieurs (location et maintenance) suite à changement des matériels. Les clés de répartition des participations aux charges de fonctionnement du bâtiment (41,40 % à la charge de la CCVM) et des frais d'affranchissement et de téléphonie fixe (44 % à la charge de CCVM) restent inchangées.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux, de moyens et de personnels passée entre la commune de Morteau et la CCVM.

#### **V – CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DU SIAEP DU PLATEAU DES COMBES**

Madame le Maire expose au Conseil que la gestion financière du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du plateau des Combes est traditionnellement assurée par la direction des finances et du personnel de la commune de Morteau, qui assure également le portage informatique et la maintenance du logiciel budgétaire et comptable.

Suite au départ à la retraite de l'un des agents de ce service, il convient de valider une nouvelle convention définissant la participation du SIAEP au coût des personnels concernés, sur la base d'un forfait indexé sur l'évolution des salaires, ainsi que l'indemnité de secrétariat qui peut être versée directement aux deux agents du service municipal par le SIAEP en raison de sujétions particulières liées à cette affectation.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer avec le SIAEP cette convention relative au fonctionnement des services administratifs et techniques du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du plateau des Combes.

#### **VI – CENTRE D'ACTIVITES BAROSTAR – VENTE D'UNE CELLULE**

Madame le Maire expose que la commune dispose de locaux disponibles au second étage du centre

d'activités Barostar, sur les ailes gauche et centrale du bâtiment (lots de copropriété 8 et 10).

La SARL Multi Polissage, actuellement implantée 16B place de la Patinoire à Morteau et qui vient de faire l'objet d'un rachat, a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'une partie de ces locaux, soit 334,91 m<sup>2</sup> (aile gauche). Le prix de vente ayant été fixé à 375 € HT/m<sup>2</sup> par délibération n°CM2013/0605011 en date du 6 mai 2013, le prix de cette cession s'établirait ainsi à 125 591,25 € HT, la TVA sur marge (11 819,95 €) et les frais de mutation étant en sus à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire précise que cette société étant également peut-être intéressée par l'autre partie de ces locaux du second étage, un droit de préférence pourrait également lui être affecté pendant une durée au plus égale à 18 mois.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente correspondant avec la SARL Multi Polissage représentée par Monsieur UCAR Tuncay, ou toute autre structure juridique constituée à cet effet, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette vente.

## **VII – ABANDON DU PUIITS D'EAU POTABLE DU CUL DE LA LUNE**

Madame le Maire expose que depuis la mise en exploitation en septembre 2012 du nouveau forage d'eau potable du Bois Robert, dans le cadre d'une autorisation d'exploitation temporaire, la commune de Morteau ne prélève plus aucun volume d'eau potable sur le puits du Cul de la Lune, situé dans la plaine alluviale du Doubs et par là-même plus sensible aux phénomènes de sécheresse et de turbidité.

Suite à la délivrance de l'autorisation définitive d'exploitation de ce nouveau forage du Bois Robert, elle propose au Conseil de constater l'abandon définitif du puits du Cul de la Lune, qui ne pourra plus être mis en exploitation et ne bénéficiera plus d'entretien, même minime.

Madame le Maire rappelle que l'alimentation en eau potable de la commune de Morteau est également assurée par les achats d'eau auprès de la commune de Montlebon (source de Derrière le Mont) et qu'une convention d'alimentation a été signée avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du plateau du Russey pour faire face à d'éventuels besoins complémentaires. Il n'est donc pas nécessaire, comme le propose M. BOLE, de conserver le puits du Cul de la Lune comme puits de secours. De plus, l'abandon définitif de ce puits fait partie des engagements pris dans le cadre de l'autorisation du forage du Bois Robert.

Comme le suggère Monsieur FAIVRE, Madame le Maire demande aux services techniques municipaux d'étudier si l'édifice du puits du Cul de la Lune peut être démoli.

Monsieur MOUGIN demande jusqu'à quelle date la commune est engagée pour son approvisionnement auprès de Montlebon. Madame le Maire précise que la participation de Morteau à la réalisation de l'usine d'ultrafiltration de Derrière le Mont court jusqu'en 2021, mais qu'après cette date il sera toujours nécessaire de compléter la production du puits du Bois Robert par des achats d'eau auprès de la commune de Montlebon.

Monsieur FAIVRE demande si l'arrêt du puits du Cul de la Lune va avoir un impact sur le prix de l'eau. Madame le Maire rappelle que la production de ce puits étant arrêtée depuis septembre 2012, sa fermeture a déjà été intégrée lors du renouvellement du contrat de délégation de service en 2013, renouvellement qui a permis de baisser le prix de l'eau de 3,25 centimes par m<sup>3</sup> en augmentant les services rendus par le délégataire, dont en particulier la mise en place d'une télé-relève des

compteurs d'eau, permettant une détection plus rapide des fuites chez les usagers du service.

Au terme de ces échanges, le Conseil à l'unanimité valide l'abandon définitif du puits d'eau potable du Cul de la Lune.

## **VIII – CESSIION PAR L'ETAT DE LA SIRENE MORTUACIENNE DU RESEAU NATIONAL D'ALERTE**

Madame le Maire expose que le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Dans ce cadre, les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise ont conçu un nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, reposant sur une logique de bassins de risques et de zones d'alerte.

La sirène d'alerte de Morteau, implantée sur l'école primaire Centre, n'a pas vocation à être raccordée à ce nouveau dispositif d'alerte, en raison de son implantation inadaptée. Cependant, la commune a la possibilité, si elle le souhaite, de l'acquérir auprès de l'Etat et de la maintenir en fonctionnement, dans une mission d'intérêt général d'alerte complémentaire des populations. Dans cette hypothèse, l'État a donné son accord pour une cession à l'amiable et de gré à gré de ce matériel, dont la charge de fonctionnement et d'entretien revient ensuite intégralement à la collectivité.

Madame ROULE regrette que cette sirène, qui avait de l'intérêt, ne soit pas conservée dans le système national d'alerte. Madame le Maire précise que cette décision ne relève pas du tout de la commune, qui n'a pas été consultée.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité valide l'acquisition à l'amiable de la sirène d'alerte de l'école primaire Centre et autorise Madame le Maire à signer avec l'Etat la convention de cession correspondante.

## **IX – ASSIETTE ET DESTINATION DES CHABLIS ET COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2016**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune de Morteau a confié à l'Office National des Forêts la gestion de la forêt communale. Dans ce cadre, l'ONF propose chaque année à la commune un programme des travaux à réaliser ainsi que l'assiette des coupes de bois qui peuvent être envisagées.

Sur la base de cet avis, Madame le Maire propose au Conseil l'assiette des coupes suivantes pour 2016 :

- *Chablis résineux et/ou feuillus (lots importants)* : Vente amiable suivant accord cadre ou en pré-vente de bois façonnés ou en bloc et sur pied à l'unité de produit, en fonction de l'urgence de l'exploitation. La commune confierait à l'Office National des Forêts la prestation d'assistance à l'exploitation pour les chablis vendus façonnés.
  
- *Vente aux adjudications générales (voir plan joint)* :
  - Coupes résineuses : vente de bois façonnés à la mesure (ex prévente) aux adjudications générales pour la parcelle 25.  
La commune souhaite vendre en contrat d'approvisionnement gros bois la parcelle 3, et

en contrat d'approvisionnement petits bois les parcelles 1 et 2.

En application de l'article L.144-1 du Code forestier, l'ONF est mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente, sous réserve de l'accord préalable du représentant de la commune. A cet effet, le Conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire ou son représentant à donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF (acheteur, prix, clauses financières, clauses techniques). L'ONF reversera alors à la commune la part de produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

- Lots peu importants, feuillus et résineux de faible valeur : ils pourront être soit vendus, en bloc et sur pied en mairie selon la procédure ONF des ventes amiables ou sur appels d'offres, soit vendus "bord de route" après exploitation.
  - *Assistance à l'exploitation* : la commune confie à l'Office National des Forêts la prestation d'assistance à l'exploitation pour les lots vendus façonnés bord de route et la prestation d'expertise pour la vérification du cubage et du classement des chablis, coupe de petits bois résineux et coupes de gros bois résineux.
  - *Conditions de paiement* : pour les lots vendus par adjudication ou appel d'offres, échéances normales ; pas d'escompte en cas de paiement comptant.

Il est précisé que la commune souhaite participer au martelage des parcelles prévues à l'état d'assiette.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité valide ces destinations pour les chablis et coupes de bois pour l'exercice 2016 en forêt communale.

A l'occasion de cette question, et en réponse à une question de Monsieur DEVILLERS, Madame le Maire charge Monsieur GAUME d'organiser avant l'été une visite de la forêt communale pour les Conseillers municipaux.

## **X - CONVENTION DE PASSAGE DANS LE CADRE DU PDIPR**

Madame le Maire expose que le Département du Doubs conduit une politique visant à garantir la qualité des itinéraires de randonnée pédestre, qui passe par l'inscription des chemins empruntés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), destinée à préserver le patrimoine des sentiers et des chemins ruraux, promouvoir la pratique de la randonnée, assurer la pérennité des itinéraires et garantir la qualité des circuits inscrits.

L'itinéraire de la Grande Traversée du Jura (GTJ) traverse le territoire de la commune de Morteau, ainsi qu'une variante du GR5.

Afin de finaliser l'inscription de ces tronçons dans le PDIPR, le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les conventions de passage correspondantes avec le Comité départemental de la randonnée pédestre, fixant les obligations de libre circulation et d'entretien de chacune des parties.

## **XI – INFORMATIONS DIVERSES**

➤ *Comptes-rendus de commissions* :

- Commission développement durable du 4 mars 2016 - Rapporteur : Cédric BOLE
- Commission Culture du 8 mars 2016 - Rapporteur : Patricia ROUSSEL-GALLE
- Commissions réunies Finances et Travaux du 14 mars 2016 – Rapporteur : Daniel GAUME
- Commission Développement durable du 23 mars 2016 – Rapporteur : Cédric BOLE
- Commission Fêtes et cérémonies du 6 avril 2016 - Rapporteur : Pierre VAUFREY
- Commission Finances du 7 avril 2016 – Rapporteur : Jean-Marie BINETRUY

➤ Madame le Maire présente au Conseil le plan cavalier de la commune, réalisé avec l'appui du réseau des Cités de caractère et en collaboration par Monsieur BINETRUY et Madame BOITEUX. Ce plan pourra être complété dans une prochaine étape par des fiches détaillées sur chacun des bâtiments mis en exergue dans le document.

➤ Madame le Maire remercie personnellement chacun des Conseillers municipaux pour leur présence sur le terrain, et les invite à poursuivre leur travail au sein des commissions municipales.